



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 14 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de délégués votants : 10

Résultats des votes : 10 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Michel CATON, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND.

Benjamin DELOCHE, titulaire, représenté par Michel CATON, suppléant.

Serge VAN DE PUTTE a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2025. DEL\_01862025**

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations du budget syndical 2025, tant en exploitation qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux élus d'être informés du contexte économique et financier du syndicat afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le Comité Syndical,  
Après avoir délibéré,

- **DEBAT** sur les orientations budgétaires 2025,
- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

Le Secrétaire de Séance,  
Serge VAN DE PUTTE

La Présidente,  
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 04/03/2025
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 06/03/2025

La Présidente,  
Claire BARRIN

